

SICAV BH PLACEMENT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV BH PLACEMENT» pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **3 615 584**, un actif net de D : **3 357 594** et un déficit de la période de D : **11 490**.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH PLACEMENT » arrêtés au 31 mars 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons l'observation suivante :

- Les disponibilités enregistrent au 31 Mars 2017, 37,78% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en actions « MODERN LEASING » représentent à la clôture de la période 12,59% de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% prévu par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 mars 2017
(unité: TND)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	2 248 924	2 232 185	2 162 605
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		910 456	1 511 591	936 951
b- Obligations et valeurs assimilées		1 338 468	720 594	1 225 654
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 366 112	1 348 600	1 459 508
b- Disponibilités		1 366 112	1 348 600	1 459 508
AC 3 - Créances d'exploitation		548	548	548
TOTAL ACTIF		3 615 584	3 581 332	3 622 661
 <u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	4 030	5 272	4 984
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	253 959	249 519	248 475
TOTAL PASSIF		257 989	254 791	253 459
 <u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3 - 4	3 284 307	3 241 314	3 301 948
CP- 2 Sommes distribuables	3 - 5	73 288	85 226	67 254
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		67 252	84 451	71
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 036	776	67 183
TOTAL ACTIF NET		3 357 594	3 326 541	3 369 202
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 615 584	3 581 332	3 622 661

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2017
 (Unité en TND)

		Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Exercice 2016
	Notes			
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	15 325	7 531	90 020
a- Dividendes		-	-	59 926
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		15 325	7 531	30 094
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	1 627	2 279	15 597
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 953	9 810	105 617
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	4 030	4 092	16 215
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 923	5 718	89 402
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	6 887	4 921	21 742
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 036	797	67 660
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-21	-477
SOMMES DISTIBUABLES DE LA PERIODE		6 036	776	67 183
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	21	477
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-26 798	-87 279	-68 952
* +/- values réalisées sur cession des titres		9 271	46 579	103 832
* Frais de négociation des titres		-	-3 655	-5 943
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-11 490	-43 558	96 597

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 mars 2017
(Unité en TND)

	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Exercice 2016
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a- Résultat d'exploitation	6 036	797	67 660
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	-26 798	-87 279	-68 952
c- +/- values réalisées sur cession de titres	9 271	46 579	103 832
d- Frais de négociation des titres	-	-3 655	-5 943
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	84 380
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>			
a- Souscriptions	-	-	10 282
* Capital	-	-	35 800
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-25 529
* Régularisation des sommes distribuables	-	-	11
b- Rachats	118	39 919	63 315
* Capital	400	135 000	214 600
* Régularisation des sommes non distribuables	-285	-96 091	-152 762
* Régularisation des sommes distribuables	2	1 010	1 476
VARIATION DE L'ACTIF NET	-11 608	-83 478	-40 816
AN 4 - Actif net			
a- En début de période	3 369 202	3 410 018	3 410 018
b- En fin de période	3 357 594	3 326 541	3 369 202
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	114 835	116 623	116 623
b- En fin de période	114 831	115 273	114 835
VALEUR LIQUIDATIVE	29,239	28,858	29,340
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-1,40%	-5,24%	2,84%

Notes aux états financiers trimestriels
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2017 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements, en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/03/2017, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2017.

2-3 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société « SICAV BHP ».

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.03.2017	% actif	% actif net	Note / garantie
Actions :	215 509	1 016 628,130	743 141,560	20,55%	22,13%	
BNA	19 000	219 202,781	157 339,000	4,35%	4,69%	
HEXABYTE NS 2012	6 000	47 095,410	27 240,000	0,75%	0,81%	
MODERN LEASING	118 509	563 178,097	455 074,560	12,59%	13,55%	
NEW BODY LINE	2 000	15 276,161	12 908,000	0,36%	0,38%	
SOMOCER	70 000	171 875,681	90 580,000	2,51%	2,70%	
Obligations :	19 432	1 321 357,090	1 338 468,055	37,02%	39,86%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	266 569,616	272 027,546	7,52%	8,10%	
BH 2009	5 000	307 503,333	310 753,902	8,59%	9,26%	
CHO2009	1 000	37 500,000	38 074,363	1,05%	1,13%	BIAT
EMPRUNT NATIONAL 2014 595%(A)	1 432	9 784,141	10 183,314	0,28%	0,30%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	300 000,000	303 276,493	8,39%	9,03%	
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	300 000,000	304 135,890	8,41%	9,06%	
BNA SUBORDONNE 2017-1	1 000	100 000,000	100 016,547	2,77%	2,98%	
Titres OPCVM :	1 611	165 772,980	167 310,405	4,63%	4,98%	
SICAV-BHO	1 611	165 772,980	167 310,405	4,63%	4,98%	
Droits :	24	7,044	4,250	0,00%	0,00%	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
STPIL DA 1/32 180615	16	4,640	4,160	0,00%	0,00%	
TREDS1/3180515	1	0,010	0,020	0,00%	0,00%	
Total Général	236 576	2 503 765,244	2 248 924,270	62,20%	66,98%	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **4 030** dinars au 31-03-2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2017	31.03.2016	31.12.16
Rémunération du gestionnaire à payer	3 739	3 798	3 804
Rémunération du dépositaire à payer	291	1 474	1 180
Total	4 030	5 272	4 984

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2017 à **253 959** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2017	31.03.2016	31.12.16
Jetons de présence	6 119	4 053	4 408
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	286	284	286
Etat retenues à la source	26	26	26
Honoraires CAC à payer	21 336	20 215	18 808
Rémunération du Directeur Général	150	150	150
TCL à payer	13	13	17
Autres créditeurs	5 103	5 103	5 103
Contribution conjoncturelle à payer	1 251	-	-
Total	253 959	249 519	248 475

3-4 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2017 au 31-03-2017 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016	
Montant	3 301 948
Nombre de titres	114 835
Nombre d'actionnaires	166
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
Rachats effectués	
Montant	-115
Nombre de titres rachetés	-4
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-26 798
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	9 271
Frais de négociation de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
Capital au 31-03-2017	
Montant	3 284 307
Nombre de titres	114 831
Nombre d'actionnaires	162

3-5 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés et/ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-03-2017 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	67 660	-477	67 183
Exercice en cours	6 036	-	6 036

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Mars 2017 la somme de 15 325 dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du		
	01/01/2017 au 31/03/2017	01/01/2016 au 31/03/2016	01/01/2016 au 31/12//2016
Dividendes	-	-	59 926
Revenus des obligations & valeurs assimilées	15 325	7 531	30 094
Total	15 325	7 531	90 020

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Mars 2017 la somme de 1 627 dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2017 au 31/03/2017	01/01/2016 au 31/03/2016	01/01/2016 au 31/12//2016
Intérêts (*)	1 627	2 279	15 597
Total	1 627	2 279	15 597

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH.

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Mars 2017 à 4 030 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2017 au 31/03/2017	01/01/2016 au 31/03/2016	01/01/2016 au 31/12//2016
Rémunération du gestionnaire	3 739	3 798	15 035
Rémunération du dépositaire	291	294	1 180
Total	4 030	4 092	16 215

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Mars 2017 à **6 887 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2017 au 31/03/2017	01/01/2016 au 31/03/2016	01/01/2016 au 31/12/2016
Redevances CMF	831	844	3 341
Honoraires commissaires aux comptes	2 528	2 556	10 281
Jetons de présence	1 710	932	5 685
Rémunération du Directeur Général	529	529	2 118
TCL	33	26	284
Autres charges	4	33	34
Contribution conjoncturelle*	1 251	-	-
Total	6 887	4 921	21 742

* L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV « BH PLACEMENT » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à **D : 5 074**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

5- Ratios de gestion des placements :

- **Charges de gestion des placements /actif net moyen** soit : $4\,030 / 3\,357\,594 = 0,12\%$
- **Autres charges / actif net moyen** soit : $6\,687 / 3\,357\,594 = 0,21\%$

6- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.